

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De Mr BOILEAU Jean-Claude, Conseiller Municipal

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Adoption du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 Septembre 2008

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

II. Compte-rendu des commissions municipales :

a) Commission « Information et Communication »

COMPTE RENDU :

**4^{ème} Réunion de la commission « Information et Communication »
Jeudi 18 septembre 2008, 17 h 00, salle de réunion à la mairie**

Présents : Sandrine Bryja
Michelle Bugeaud
Bruno Sujevic

Excusés : Odile Sergent
Didier Voltz

A. Magazine municipal de septembre :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Compte tenu du délai de 15 jours nécessaire à La Poste, la distribution dans les boîtes aux lettres du magazine municipal est programmée pour le lundi 22 septembre et le mardi 23 septembre. Depuis cette commission, compte tenu de la grève postale, la distribution a été repoussée aux 24 et 25 septembre 2008.
- ✓ La Poste n'assure que la distribution des résidences principales.
- ✓ Pour les résidences secondaires, un exemplaire à retirer en Mairie est à disposition.
- ✓ Après distribution postale, le magazine municipal de septembre sera mis en ligne et consultable sur le site www.angles.fr (en fichier pdf).

B. Magazine municipal de janvier :

- ✓ Les travaux de la commission ont porté sur le contenu du prochain magazine communal (parution pour l'année 2009, courant janvier).
- ✓ Les associations seront contactées. Chaque président d'association et responsable d'institution pourra proposer un article agrémenté d'une ou de deux photos pour le numéro de janvier. L'article proposé sous fichier Word est préconisé, ainsi que les photos sous format JPEG en haute résolution >à 500 Ko. L'envoi par « e-mail » des productions est recommandé.

C. Placards d'affichage administratif :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ De nouveaux placards administratifs ont été installés Rue de la Moulinette et Rue du Pruneau.
- ✓ Un placard administratif sera prochainement installé Rue des Tournesols.

b) Commission « Marchés – développement économique »

COMPTE RENDU :

**Réunion de la commission « Marchés – développement économique »
Lundi 15 septembre 2008, 14 h 00, salle de réunion à la mairie**

Présents : Marie-France Clopeau
Françoise Achelle
Joël Monvoisin
Personnes invitées : Bruno Leguern et Alain Gossuin – policiers municipaux
Excusé (s) : Didier Voltz
Odile Sergent

But de la réunion : Bilan de la première foire du 10 septembre 2008 et organisation de la foire d'Octobre.

La première foire a rapporté la somme de 1471 € dont une part importante au titre des abonnements pour 10 mois ce qui laisse présager une bonne participation des commerçants ambulants tout au long de l'année.

Tous les commerçants n'ont pas été emballés par notre souhait d'en installer certains dans le clos de l'abbaye. Compte-tenu de cette remarque, des éléments recueillis sur place par la commission et les policiers municipaux, il est décidé de procéder à une nouvelle répartition des emplacements en occupant à cet effet le square Prévost. Le clos de l'Abbaye servira à accueillir les nouveaux commerçants les jours d'affluence ou des foires à thème comme en décembre par exemple. (marché de Noël).

Pour la foire d'octobre :

- il est proposé de procéder à une distribution dans les boîtes à lettres d'affichettes de petits modèles;
- il est décidé de passer une annonce dans la presse locale (cela sera fait chaque mois). Le projet de courrier est affiché au vidéo projecteur afin que chaque élu du Conseil Municipal en prenne connaissance ;
- il est proposé de passer une annonce sur TSV pour un coût de 23 €.

c) Commission « Tourisme, fêtes et cérémonies »

Présents : Marie-France Clopeau
Françoise Achelle
Joël Monvoisin

Excusé (s) : Didier Voltz
Odile Sergent
Daniel Sonnette

But de la réunion : Décorations du bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année

Le contrat de location des décors pour les fêtes de fin d'année liant, pour trois ans, la commune avec la société Fillon est arrivé à expiration début 2008.

Il convenait donc de trouver un autre prestataire. Trois sociétés ont répondu à notre appel à la concurrence (Fillon, EURL Pix, Bazaud).

Pour des prestations identiques (location de 17 appareils), ces sociétés proposent les tarifs suivants :

Fillon : 1868,13 € par an sous réserve de souscrire un contrat de 3 années

EURL Pix : 3149,07 €

Bazaud : 2 692,09 € par an sous réserve de souscrire un contrat de 3 années

La société Fillon présente encore cette année la meilleure offre. Il est donc proposé de la retenir pour la location des décors de fin d'année pour 2008, 2009 et 2010. A noter que la dépense ainsi engendrée sera inférieure de 603,62 € par rapport aux années précédentes et ce pour une prestation identique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la commission, décide à l'unanimité de nommer l'entreprise « FILLON », titulaire du marché du contrat triennal de location de produits d'illuminations pour un montant de 1 868.13 € HT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission portant sur la fourniture et pose de 8 prises guirlandes sur Moricq réparties comme suit : 4 prises Rue Georges Clémenceau et 4 prises Rue Sainte Anne. Le montant de cette opération facturé par le SyDEV est de 1 029 €.

III. Travaux Chemin Epinasse : titularisation de l'entreprise

Les travaux d'aménagement de voirie du Chemin de l'Epinasse sur la Commune d'Angles ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée.

Le 16 septembre 2008, Madame le Maire a ouvert les plis concernant ces travaux.

Trois entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de nommer l'entreprise la mieux disante conformément aux critères pondérés suivants :

- La date d'intervention
- La valeur technique
- Le prix des prestations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **NOMME** l'entreprise SCREG, pour un montant arrêté à 120 185.50 € HT, comme titulaire du marché des travaux d'aménagement de voirie du Chemin de l'Epinasse sur la Commune d'Angles.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes s'y référant.

IV. Personnel communal : renouvellement temps partiel d'un agent technique communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande en date du 11 septembre 2008 de Mme LEBOIS Martine, adjoint technique 2nd classe, qui souhaite pour convenance personnelle renouveler l'exercice de ses fonctions à temps partiel (90%) à compter du 1^{er} novembre 2008.

En application de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et les agents des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de l'agent.

En outre, elle précise que le Conseil Municipal doit définir les modalités du temps partiel qui pourraient être accordées à cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise à temps partiel de Mme LEBOIS Martine pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2008 ;
- **FIXE** le pourcentage du temps de travail à 90 % du temps plein ;

Cet agent étant missionné notamment pour l'entretien de la Salle Polyvalente « La Détente », Monsieur SONNETTE Daniel et Monsieur MONVOISIN Joël soulignent qu'il y a un besoin de certaines réparations dans cet établissement communal recevant du public.

Madame le Maire demande à la commission « Bâtiment » de faire chiffrer les travaux concernés qui pourraient être réalisés soit en régie soit par prestation d'entreprise.

V. Ecole Privée « Sainte Thérèse » : Participation aux frais de transport vers la piscine de la Tranche sur Mer

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer à hauteur de 780 € aux frais de transport vers la piscine de la Tranche sur Mer des élèves de l'Ecole Privée. On dénombre 10 séances s'étalant de septembre à fin Novembre et près de 51 élèves concernés par ces cours sportifs pour l'année scolaire 2008/2009. Le Conseil Municipal ajoute que les entrées sont prises en charge par La Communauté de Communes du Pays Moutierrois.

VI. Renouvellement Vendée Réussite Scolaire :

Dans le cadre de l'Opération Vendée Réussite Scolaire reconduite par le Conseil Général pour l'année 2008/2009, l'Ecole privée « Ste Thérèse » souhaite bénéficier d'une aide au travail personnel des élèves en difficulté à raison de 20 heures et l'Ecole publique « Le dauphin bleu » d'une aide de 30 heures. Le Conseil Général prend en charge les 2/3 des frais engagés par la commune concernant la rémunération contractuelle des intervenants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette opération en acceptant de prendre en charge une partie de la rémunération des intervenants.

VII. Redevance assainissement : révision de la redevance forfaitaire concernant les abonnés ayant un puits alimentant leur point d'eau domestique.

Le Conseil Municipal reporte à une réunion ultérieure du Conseil Municipal afin qu'une étude soit menée sur la consommation moyenne d'eau potable d'un abonné.

VIII. Régie de recette du Centre de Loisirs :

Par délibération en date du 25 mai 2004, le Conseil Municipal a pris la décision de créer une régie de recettes pour le Centre de Loisirs.

Dans la mesure où cette activité a été transférée au Syndicat Intercommunal du Développement de l'Enfance et Jeunesse (SIDEJ) d'Angles depuis le 1^{er} janvier 2007, il convient de prendre une délibération mettant fin

aux activités de la régie communale, d'autant plus que le SIDEJ a, de son côté, créé une régie de recettes pour l'encaissement de ces produits.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il s'agit d'une régularisation administrative, après en avoir délibéré, supprime à l'unanimité la régie de recettes communales pour le Centre de Loisirs.

IX. Questions diverses

a) Subventions communales 2008 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'association « Les restos du Cœur », relais de Mouilleron Le Captif, pour l'attribution d'une subvention communale 2008 de 200 €.

b) Programme Départemental d'équipements en défibrillateurs :

Le Conseil Général a décidé de lancer un important programme départemental sur trois ans pour couvrir le territoire vendéen en aidant les communes à se doter de défibrillateurs. Le Département s'engage à prendre à sa charge 50% du coût d'achat TTC d'un défibrillateur automatisé externe.

Appuyant la démarche du Conseil Général de Vendée, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à porter une réflexion sur le nombre et la localisation de ces futurs équipements sur la Commune d'Angles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 10.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la réunion du vingt trois septembre deux mil huit comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le MAIRE,